

On Sun, Jun 28, 2020 at 1:31 PM Arpad Soos <arpad.soos@fctpension.swiss> wrote:

Cher Monsieur Leuenberger,

Nous accusons bonne réception de vos email et vous en remercions. Après avoir pris le temps d'examiner le contenu de vos recherches et de vos analyses avec le Comité de placement de la FCT et FCT 1e, nous sommes à présent en mesure de vous répondre.

Premièrement, nous tenons à saluer votre engagement et votre mission en faveur du climat. En effet, il est important de susciter l'intérêt de la durabilité et de démontrer l'importance des impacts des investissements financiers à l'encontre du climat auprès des institutions de prévoyance. Néanmoins, nous constatons que les informations que vous publiez sur votre site ne sont pas entièrement correctes.

Avant de répondre aux questions émises dans votre courrier électronique, nous nous permettons, ci-après, de vous donner de plus amples informations quant au fonctionnement de notre Groupe.

Le Groupe FCT est composé de deux institutions de prévoyance, FCT (Fondation Collective Trianon) et FCT 1e (Fondation Collective Trianon 1e). Ces dernières ont pour mission de répondre aux besoins personnalisés des entreprises en matière de prévoyance professionnelle dans toute la Suisse. En vue de satisfaire les exigences des membres affiliés, le groupe FCT a développé trois types de solutions :

- Solutions communes, pour les micros et petites entreprises (FCT)
- Solution entreprise, pour les moyennes et grandes entreprises (FCT)
- Solution individuelle, pour les cadres, dirigeants et entreprises soumise IFRS (FCT 1e).

Compte tenu de l'exhaustivité des solutions proposées, la structure économique et décisionnelle du Groupe FCT est complexe. Contrairement aux caisses communes traditionnelles, dans le cadre de la FCT, les sociétés affiliées peuvent choisir, via leur caisse de prévoyance indépendante, leur propre stratégie d'investissement qui respecte l'OPP2. Ainsi, le choix en termes de placement est de la responsabilité des affiliées. La FCT accueille donc des stratégies individuelles de caisses indépendantes (profil de placement par société affiliée) et des stratégies de placement présélectionnées (ces dernières sont retenues par les caisses de prévoyance qui ne souhaitent pas développer leur propre profil de placement et stratégie), dont des stratégies ESG.

Après cette succincte présentation du fonctionnement de notre Groupe FCT, nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses à vos questions.

Des décisions ont-elles été prises au niveau de l'organe suprême et/ou du comité de placement pour élaborer des principes d'investissement durable ?

Le Conseil de Fondation et le Comité de placement ont abordé la question des investissements ESG dès 2015. Des importantes présentations sur ce thème ont eu lieu lors des Assemblées générales en 2015 puis en 2016 (Lausanne et Zürich) via la société Conser Invest SA, des mesures ESG ont aussi été effectuées dans le cadre de stratégie présélectionnées, elles ont été publiées aux caisses affiliées (études menées par la société Conser Invest SA), les thèmes liés à la durabilité sont inclus lors de nos Assemblées générales et des débats (invitation de Pfr. ou Ingénieur, démographe, eau, génétique, génome, droits internationale etc.). De surplus, dès 2019, il a été décidé de développer des stratégies présélectionnées de placement labellisée ESG (mandat des Conseils de Fondation

FCT et FCT 1e au comité de placement). Ainsi, 25% des stratégies présélectionnées offertes par la FCT sont désormais "labellisées ESG", les autres sont pour la plupart mesurées par les établissements bancaires dans leur reporting (et plus encore selon demande effectuée par les commissions de gestion paritaires des caisses de prévoyance affiliées).

Dans l'affirmative, ces travaux sont-ils en cours et quel est le calendrier de préparation et de publication des nouvelles dispositions sur la durabilité ?

Quatre stratégies présélectionnées labellisées ESG sont déjà proposées aux sociétés affiliées / caisse de prévoyance individuelle à la FCT, idem pour les assurés à la FCT 1e dont la caisse de prévoyance aurait retenu l'une ou l'autre des stratégies ESG dans le cadre des 10 stratégies possibles. De plus, le Groupe FCT travaille actuellement sur la communication concernant ces offres ESG. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas trouvé notre guideline ESG sur notre site Internet pour l'instant. A noter que ces solutions ont été présentées aux Commissions de gestion des entreprises affiliées à notre Groupe.

Par la présente, nous vous informons également que nous allons prochainement participer aux tests proposés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI).

Nous espérons avoir répondu à votre sollicitation et vous adressons, Cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Arpad Soos

Arpad Soos
FCT Director

Master HEC

+41 79 608 02 27

+41 58 255 04 62

arpad.soos@fctpension.swiss

FCT Services SA
Route du Bois-Genoud 1 B
1023 Crissier (VD)

www.fctpension.swiss